



REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

## **Termes de Références**

du

**Fonds Compétitif d'Innovation pour soutenir les  
actions de valorisation des travaux de fin d'études et  
pour la mobilité vers l'entreprise**

**PAQ- Post PFE**

*Octobre 2017*



## Sommaire

1. CONTEXTE.....	3
2. OBJECTIFS et RESULTATS ATTENDUS.....	4
3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.....	5
4. ELIGIBILITE des BENEFICIAIRES, des ACTIVITES et DUREE.....	6
5. PROCESSUS DE SOUMISSION et de SELECTION.....	10
6. EXECUTION.....	11
7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE.....	12
8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE.....	12
9. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.....	13
10. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES NOTES CONCEPTUELLES.....	13

## ANNEXES :

Annexe 1. Manuel de procédures Opérationnelles du PAQ et Annexes (fichier électronique joint)

Annexe 2. Canevas électronique de soumission de la NC

Annexe 3. Modèle de Curriculum Vitae.



## 1. CONTEXTE.

En référence au Plan d'Action Stratégique de la Réforme de l'Enseignement Supérieur (2015-2025) et en particulier à ses objectifs d'améliorer l'insertion professionnelle des diplômés et de soutenir une université innovante et entrepreneuriale, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) lance un nouveau programme dédié à la valorisation et à l'exploitation des résultats innovants réalisés dans le cadre des projets de fin d'études (PFE).

Chaque année, plus de 10000 diplômés de cursus professionnalisants (formations d'ingénieurs et mastères professionnels) réalisent leurs PFE en réponse à des problématiques et besoins exprimés par le tissu socio-économique. Par manque de ressources et d'écosystèmes adéquats, la valorisation des résultats innovants des PFE peine à aboutir, ce qui constitue un manque à gagner non négligeable pour l'économie du pays.

C'est dans ce contexte que le MESRS a mobilisé des fonds additionnels spécifiques dans le cadre du **Projet de modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité (PromESsE-Tn)** pour financer, sur une base compétitive et selon le mécanisme du **Programme d'Appui à la Qualité (PAQ)**, les meilleures initiatives portées par les jeunes diplômés des formations à caractère professionnalisant et ayant pour finalité la réalisation de prototypes industriels ainsi que le développement ou l'amélioration d'un système de production (système, procédé, dispositif ou produit).

Le PAQ-Post PFE est une initiative développée par la Direction Générale de la Valorisation de la recherche (DGVR) au MESRS en collaboration avec la Direction Générale des Études Technologiques (DGET) et l'Agence Nationale de Promotion de la Recherche (ANPR) qui, avec ce nouveau Fonds, entend compléter l'ensemble des mécanismes de financement de la recherche innovation<sup>1</sup> auxquels le jeune diplômé, voulant valoriser les résultats de ses travaux de fin d'études, n'a pas accès.

Le PAQ-Post PFE s'adresse aux jeunes diplômés (Promotions 2016 & 2017) des formations d'ingénieurs et mastères professionnels. Les jeunes diplômés, leurs encadrants, les départements et/ou structures de recherche ainsi que les organisations partenaires sont invités à se constituer en équipes porteuses d'un projet partenarial de valorisation des résultats des travaux de PFE et à proposer un plan cohérent et réaliste d'exécution démontrant un lien direct entre les financements sollicités et l'atteinte des résultats attendus du projet ainsi que des objectifs visés par le PAQ-Post PFE.

---

<sup>1</sup>Il s'agit notamment du mécanisme de valorisation des résultats de la recherche (VRR), des Projets de Recherche Fédérées (PRF), du Programme National de recherche Innovation (PNRI), de la Prime accordée au titre des Investissements réalisés dans les activités de Recherche Développement (PIRD), le dispositif de mobilité des doctorants et post doctorants au profit du monde socio-économique (MOBIDOC) et les Investissements Technologiques Prioritaires (ITP).

Conformément aux procédures du PAQ, les propositions seront évaluées par un panel d'experts indépendants, selon des critères pré établis et rendus publics par le biais de cet appel.

Les projets retenus seront exécutés dans un cadre contractuel selon une approche de gestion par les résultats conformément aux procédures opérationnelles du PAQ (Cf. Manuel de procédures Opérationnelles du PAQ, *Annexe 1*). En particulier, les institutions lauréates se soumettront à un suivi et à une évaluation régulière de la mise en œuvre.

A travers la DGVR et l'Unité de Gestion par Objectifs du PromESsE (UGPO-PromESsE), le MESRS est ultimement responsable de l'atteinte des objectifs visés par ce programme compétitif. Il en assurera la supervision, le suivi et l'évaluation de l'exécution ainsi que l'assistance technique nécessaire pour le montage des projets et leur mise en œuvre.

*Ces termes de références fixent les objectifs, l'éligibilité des candidats et des dépenses ainsi que les modalités de soumission et d'évaluation des propositions candidates aux allocations du premier appel à propositions PAQ-Post PFE.*

## 2. OBJECTIFS et RESULTATS ATTENDUS.

4

L'objectif de cet appel à propositions est d'encourager les groupements éligibles à soumettre des propositions de projets visant: (i) la promotion de la valorisation et du transfert des résultats des PFE vers le système productif, (ii) l'incitation des étudiants et jeunes diplômés porteurs de projets innovants à la mobilité vers les entreprises pour la valorisation de leurs travaux ou encore pour la création de Start-up et Spin Off et, de manière plus globale, (iii) le développement de la culture de l'innovation au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les résultats du PAQ-Post PFE sont attendus à différents niveaux :

- )] **Jeunes diplômés** : Accès facilité aux conditions adéquates (financement, encadrement, développement de capacités) pour la maturation de leurs travaux et la valorisation dans des contextes académiques et professionnels. Ce programme permettra une meilleure insertion des jeunes diplômés dans le milieu professionnel et donnera pour certains d'entre eux un élan pour la création de start up.
- )] **Enseignants** : une plus grande sensibilité aux besoins exprimés par l'environnement socio professionnel et par voie de conséquence une meilleure orientation des PFE vers les priorités de l'économie tunisienne. Ce programme vise la valorisation des travaux pertinents proposés et encadrés par les enseignants.
- )] **Partenaire socio-économique (entreprise publique ou privée, centre technique, collectivité locale association non gouvernementale)**. Accès facilité à

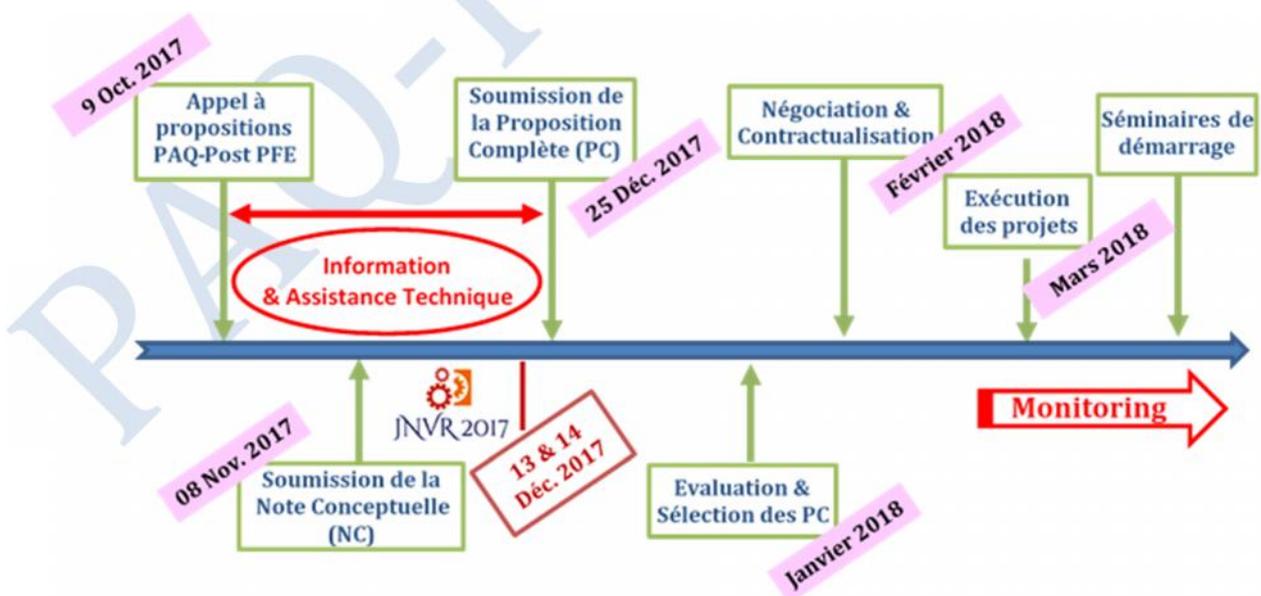
l'expertise/compétences/ressources universitaires et au transfert des résultats des PFE et de la recherche-innovation académique

- ) **Institutions universitaires** (Université et Établissement d'Enseignement Supérieur et de Recherche EESR ou Centres de Recherche). Eco système d'innovation et de valorisation amélioré et éclosion de jeunes talents créateurs, innovants et entrepreneurs,
- ) **Ministère.** Émergence d'universités entrepreneuriales et institutionnalisation de relations contractuelles exigeant une redevabilité accrue dans l'utilisation des ressources. Rapprochement Université-Entreprises.
- ) **Gouvernement.** Partenariat Public-Privé renforcé et performances institutionnelles améliorées via des projets pluridisciplinaires à fort potentiel de valorisation.

Ces objectifs pourraient être atteints via les allocations du PAQ-Post PFE par (i) la mobilisation d'une assistance technique et/ou expertise externe spécifique, y compris en appui à la protection intellectuelle, (ii) le renforcement de capacités par la formation et la certification des compétences, (iii) l'acquisition de petit matériel (et consommable) pour le développement d'un pilote ou d'un prototype et (iv) le versement d'une subvention de subsistance (Bourse de 800 DT/mois) au jeune diplômé durant l'exécution de son projet.

### 3. PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS.

Le processus complet se déroulera en trois (03) phases principales, selon le chronogramme suivant:



**La phase I** est une phase de sensibilisation des bénéficiaires éligibles autour du programme et d'assistance technique dans le développement de leurs propositions. Cette phase prévoit les étapes clé suivantes :

- ) Préparation, par les équipes bénéficiaires, de notes conceptuelles (NC) qui seront soumises au MESRS via leurs EESR et Universités respectifs selon le processus décrit en paragraphe §.5.
- ) Organisation, par le MESRS, d'ateliers de sensibilisation et d'assistance technique au profit des candidats dont les NC auront été retenues. Ces ateliers seront animés par des spécialistes en montage de projets assistés de spécialistes du domaine de l'innovation.
- ) Les équipes ayant soumis une note conceptuelle pourront la présenter lors des journées nationales de valorisation de la recherche qui se tiendront les 13 et 14 décembre 2017 à Tunis.
- ) Les NC retenues seront autorisées à concourir à l'échelle nationale et leurs porteurs seront invités à les développer en propositions complètes (PC).

**Durant la phase II**, le MESRS coordonnera l'évaluation de toutes les PC soumises dans les délais et fera appel pour cela à des panels d'évaluateurs externes indépendants. Le financement sera attribué aux projets lauréats après délibération du Conseil des Universités et par décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

**Durant la Phase III**, les projets retenus seront financés après leur négociation avec le MESRS (UGP-PromESSE). Un contrat sera signé entre le MESRS et la structure porteuse du projet collaboratif (chef du consortium, responsable de la structure de recherche, etc.). La signature de ce contrat est tributaire de la signature préalable entre les différents partenaires d'une convention stipulant leurs communs accords sur les différents aspects du projet à réaliser.

#### **4. ELIGIBILITE des BENEFICIAIRES, des ACTIVITES et DUREE.**

Cet appel à propositions s'adresse à des consortia regroupant un établissement d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) (ou un réseau d'EESR) et des partenaires du monde socio professionnel (entreprise ou structure de recherche<sup>2</sup>) autour d'un projet partenarial. Les propositions retenues pour bénéficier de ce programme sont celles répondant aux conditions d'éligibilité fixées ci-dessous :

**A) Éligibilité du Projet.** Le projet partenarial devrait être issu des travaux d'un PFE innovant soutenu en 2016 ou en 2017 et démontrer (i) des perspectives avérées de valorisation de ses résultats ainsi que (ii) l'adéquation avec l'un des objectifs spécifiques du PAQ-Post PFE tels que décrits en paragraphe §.2.

---

<sup>2</sup> La structure de recherche peut appartenir à un EESR ou à un Centre de Recherche.

*Les propositions de projets à caractère pluridisciplinaire mettant en commun plusieurs résultats de PFE innovants sont vivement recommandées.*

- )] Idéalement, la proposition de projet émanera des besoins exprimés par le(s) partenaire(s) de l'environnement socio professionnel qui hébergeront, dans ces conditions, la mise en œuvre.
- )] Dans le cas où la proposition de projet émanerait d'un PFE proposé par L'EES (encadrant, département, structure de recherche ou éventuellement par l'étudiant lui-même), l'exécution du projet sera hébergée au sein d'une pépinière ou, le cas échéant, dans un incubateur adossé à l'EESR.

## **B) Éligibilité des bénéficiaires.**

**Établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche (EESR).** Tous les EESR publics dispensant des formations à caractère professionnalisant (formations d'ingénieurs et masters professionnels) sont éligibles y compris ceux placés sous la double tutelle avec d'autres ministères. L'EESR sera représenté par l'encadrant du PFE ou, le cas échéant par un enseignant mandaté officiellement par l'établissement; celui-ci devrait être affilié à un département ou à une structure de recherche relevant du même établissement et assurera la coordination du projet.

L'EESR devrait fournir la démonstration d'une capacité suffisante de gestion pour administrer les allocations du PAQ et pour acquérir les biens et services en conformité avec la réglementation en vigueur. Pour cela, il sera demandé un curriculum vitae des membres de l'équipe de l'EESR ; celui-ci précisera les compétences qui seront mises à la disposition du projet et le temps qui lui sera consacré ainsi qu'une liste de projets et programmes auxquels l'EESR a déjà contribué dans les domaines en relation avec les objectifs du PAQ-Post PFE.

Enfin, et conformément aux procédures du PAQ, l'EESR lauréat devrait contribuer au financement du projet à hauteur minimale de 5% du montant global des allocations octroyées et ce, pour démontrer l'engagement institutionnel au projet.

**Organismes bénéficiaires.** Les EESR devraient justifier d'un partenariat avec les entreprises (publiques ou privées), les centres de recherche (CR) ou les organisations publiques ou para publiques, le patronat, les collectivités locales et les associations non gouvernementales.

Ces partenaires doivent exercer leurs activités sur le territoire tunisien et être légalement constitués depuis au moins trois années à la date de publication de l'appel à propositions.

Une lettre d'approbation sera présentée par chaque partenaire et jointe à la proposition complète en vue de confirmer son engagement à participer au projet ainsi que de définir son rôle au sein du consortium. En particulier, le partenaire bénéficiaire se doit de :

- J affecter un représentant professionnel disposant de l'expertise scientifique et technique nécessaire à la valorisation attendue ; celui-ci encadrera le jeune diplômé au sein de l'organisme et assurera le rôle de vis-à-vis des membres du consortium;
- J garantir les conditions de travail optimales et compatibles avec les activités du jeune diplômé ;
- J disposer des capacités financières nécessaires à l'exécution du projet ; en particulier, il sera invité à contribuer au montant global de l'allocation du PAQ-Post PFE à hauteur minimale de 20% (pouvant être en nature à hauteur maximale de 50%), conformément aux modalités fixées dans la convention de partenariat.

Si le partenaire est un centre de recherche relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et donnant la preuve d'une facilité de gestion (statut EPST<sup>3</sup>), il pourrait être le gestionnaire des fonds du projet sous réserve d'accord avec l'ensemble des partenaires.

**Jeune Diplômé.** Le Fonds bénéficie aux jeunes diplômés tunisiens ou résidents réguliers en Tunisie, titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou de mastère professionnel et libres de tout engagement professionnel autre que celui qui pourrait les lier avec l'organisme partenaire ou bénéficiaire du projet. Le PAQ-Post PFE réservera également une partie de ses fonds aux jeunes talents diplômés des licences appliquées et porteurs de PFE particulièrement innovants. Les lauréats du PAQ-Post PFE se verront octroyer le statut d'« Étudiant Entrepreneur » au sein de l'EESRS et pourront accéder aux avantages accordés aux étudiants. Ces lauréats ne peuvent cumuler les subventions de subsistances du PAQ-Post PFE avec toutes autres ressources délivrées par le MESRS.

Dans le cas où le candidat est recruté par l'organisme partenaire et bénéficiaire au cours du projet, les subventions de subsistance (ou bourse) restantes pourront être affectées à une autre rubrique éligible.

**C) Durée du projet et Éligibilité des dépenses.** La durée du Projet est fixée à 12 mois avec une extension exceptionnelle de 6 mois supplémentaires sous réserve de performance évaluée par le panel d'experts indépendants du PAQ.

Le plafond du budget d'une allocation du PAQ-Post PFE est fixé à 35 000 dinars. Dans le cas d'un projet pluridisciplinaire et regroupant plusieurs PFE innovants ou sous projets, ceux-ci pourront aspirer, chacun, à un montant équivalent et obéissant au même plafond.

L'allocation financera une subvention de subsistance (bourse) pour le jeune diplômé d'un montant fixé à 800 DT, la mobilité à l'intérieur du pays pour la nécessité du projet (y compris la participation à des concours, foires, salons et conférences nationales), les frais de prototype/pilote, de consommable, de règlement de brevets nationaux et internationaux, la

---

<sup>3</sup> Un établissement EPST est un Établissement Public à caractère Scientifique et Technique

formation et la certification des compétences et, éventuellement les courts séjours à l'étranger.

**Les catégories de « dépenses éligibles »** pouvant être financées par les allocations du PAQ-Post-PFE ainsi que les plafonds à ne pas dépasser pour chaque catégorie de dépenses figurent en *Tableau 1-a*. Les soumissionnaires sont libres de proposer des activités relevant de toutes les catégories indiquées en *Tableau 1-a* ou limitées à certaines. Dans tous les cas, une allocation doit comporter des activités appartenant à plus d'une catégorie de dépenses et les trois critères d'éligibilité doivent être respectés :

- ) le montant plafond à réserver à l'assistance technique ne peut pas dépasser 50 % d'une seule allocation ;
- ) le montant cumulé des dépenses pour la réalisation du prototype ou pilote ne peut pas dépasser 75% d'une seule allocation.
- ) le montant plafond à réserver aux déplacements/mobilité/séjours ne dépasse pas 10% d'une seule allocation.
- ) Le montant plafond à la formation/certification ne dépasse pas 30% d'une seule allocation.

**Tableau 1-a. Seuils fixés par catégorie de dépenses pour l'allocation.**

Catégorie de dépenses	Plafond des allocations par rapport au montant global de l'allocation accordée par le Ministère MESRS
Assistance technique	50%
Prototype/pilote (Biens et Services)	75%
Déplacement/mobilité/ missions à l'étranger	10%
Formation/certification	30%

Une liste de « dépenses non éligibles » figure en *Tableau 1-b*.

*Tableau 1-b. Catégorie de dépenses inéligibles.*

DEPENSES INELIGIBLES
Dépenses récurrentes y compris le salaire du personnel d'appoint
Frais de recherche sur site ou à l'étranger et équipement destiné exclusivement à la recherche

Toutes les propositions doivent intégrer les contributions des partenaires bénéficiaires du Projet, soit au minimum 5% du montant de l'allocation du PAQ-Post PFE pour les EESR et 20% pour les organismes partenaires et ce, pour montrer l'engagement institutionnel.

*L'étendue des activités à considérer et des financements sollicités devrait tenir compte de la durée maximale des projets, fixée à 12 mois avec une extension exceptionnelle de 6 mois.*

## 5. PROCESSUS DE SOUMISSION et de SELECTION.

**Notes conceptuelles (NC).** Les NC des projets Post-PFE sont préparées au sein des établissements éligibles tels que définis au paragraphe §.4 et transmises au MESRS (selon la procédure décrite au paragraphe §.8) ; seules les NC envoyées dans les délais fixés et via les EESR et universités seront invitées aux ateliers d'assistance technique.

*Pour les EESR sous la double tutelle avec d'autres ministères, les NC seront également soumises aux structures en charge de la Recherche-Innovation au sein de ces ministères (cas de l'IRESA pour les EESR sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture).*

Sans dépasser cinq (05) pages, elles devraient:

- (i) exposer les résultats innovants issus du PFE du jeune diplômé
- (ii) définir les perspectives de la valorisation de l'innovation et/ou de sa maturation
- (3i) identifier en termes généraux les résultats attendus du projet et son impact
- (4i) proposer un plan d'actions pour la réalisation du projet innovant

Des directives pour formuler la NC sont données en paragraphe §.10 de ces termes de référence.

*Les candidats sont invités à remplir le canevas électronique des NC en **Annexe 2**.*

*Pour cette première édition du PAQ-Post PFE, les porteurs de NC retenus au terme de cette étape seront invités aux Journées Nationales de Valorisation de la Recherche (les 13 et 14 décembre 2017) et disposeront d'un stand pour se faire connaître, nouer de nouveaux partenariats et élargir leurs champs de collaboration avant la soumission de la proposition complète.*

**Propositions complètes (PC).** Les EESR soumettent les PC au MESRS (selon le processus décrit au paragraphe §.8). Ces propositions doivent utiliser le canevas électronique de soumission de la PC (celui-ci sera communiqué aux porteurs de NC retenus) et tenir compte des éléments suivants :

- ) Une liste détaillée des fonds demandés et d'un plan de mise en œuvre ;
- ) La preuve d'une capacité institutionnelle à gérer les allocations accordées et l'engagement de l'EESR ;
- ) Le respect des seuils des allocations et des dépenses éligibles,
- ) La contribution des différents partenaires sur leurs ressources propres à hauteur minimale respective de 5% pour l'EESR et de 20% pour le partenaire socio professionnel.

Les PC seront transmises par les EESRS via les universités (et l'IRESA pour les EES relevant de la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) ou la DGET.

Le MESRS s'assure de la recevabilité (documentation requise et conformité aux critères d'éligibilité en vigueur). Le Comité du PAQ procède à l'évaluation technique de la proposition complète en mandatant pour cela un panel d'experts évaluateurs indépendants.

Le processus détaillé de l'évaluation des PC figure dans le manuel de procédures opérationnelles du PAQ (*Annexe 1*).

Les critères d'évaluation suivants seront appliqués :

- J) **Pertinence** de la (des) problématique(s) que le projet compte résoudre, la compatibilité avec les objectifs du Volet du PAQ-Post-PFE et la démonstration de l'impact attendu du projet (*évaluée sur 25 points parmi 100*).
- J) **Engagement du partenariat** (*consortium Post-PFE- EESRS- Université et partenaires extérieurs, éventuellement*) à toutes les étapes de préparation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet proposé (*évaluée sur 25 points parmi 100*).
- J) **Méthodologie pour la préparation et la mise en œuvre** et en particulier la qualité de l'approche méthodologique, la clarté et l'appropriation des activités à entreprendre pour atteindre les résultats attendus, leur faisabilité dans le temps imparti, la pertinence de leur lien avec les objectifs et sous objectifs du projet, la distribution judicieuse des responsabilités et des tâches pour la réalisation du projet et la pertinence du système de suivi ( au moyen d' indicateurs « SMART » et jalons) et de contrôle de la qualité prévus (*évaluée sur 30 points parmi 100*).
- J) **Dissémination et pérennisation des résultats.** Il s'agit de démontrer l'impact durable du projet sur les groupes cibles et les parties prenantes en prévoyant un programme faisable et optimal de diffusion et d'exploitation des résultats durant le projet et notamment après la fin du financement du PAQ (*Évaluée sur 10 points parmi 100*).
- J) **Efficiences de la budgétisation.** La proposition devrait démontrer que les activités proposées pour atteindre les résultats escomptés et les objectifs du projet seront exécutées aux moindres coûts possibles et avec un maximum de bénéfice pour la communauté (*évaluée sur 10 points parmi 100*).

NB : Seront privilégiés les projets dont l'innovation est respectueuse de l'environnement

## 6. EXECUTION.

Les bénéficiaires des allocations du PAQ-Post-PFE signeront un contrat avec le MESRS. En acceptant cette relation contractuelle, les membres du projet Post-PFE s'engagent à (i) assurer l'exécution complète des investissements et activités tels que proposés dans leur PC lauréate et à (ii) se soumettre au mécanisme de monitoring et de suivi-évaluation du PAQ.

Le contrat pour la mise en œuvre comportera :

- ) Une convention définissant les arrangements institutionnels, financiers et de passation des marchés ainsi que les obligations de rapport ;
- ) Un plan de passation de marchés (PPM) et un plan de mise en œuvre (PMO) couvrant la durée totale du projet.

## 7. APPEL A PROPOSITIONS : DOCUMENTATION ANNEXEE

Les directives pour la préparation des propositions sont détaillées dans le Manuel de Procédures Opérationnelles (MPO) du PAQ. Les NC et PC suivront les modèles de canevas proposés. Le modèle de canevas pour les NC est joint en Annexe 2.

## 8. CANDIDATURES : DOCUMENTS A REMETTRE

**Les Notes Conceptuelles (NC)** seront remises par l'université (via l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) ou la DGET sous les formats suivants :

- **02 exemplaires (version papier) et un CD-Rom** au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis (Bureau d'Ordre Central)
- Soumission abrégée en ligne sur le site du programme (<http://postpfe.dgvr.tn/>)

**Le dossier de soumission des Notes Conceptuelles devrait obligatoirement comporter les lettres d'approbation** présentées par les représentants autorisés de chaque membre partenaire en vue de confirmer leur volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser leurs rôles respectifs.

Les Notes conceptuelles seront remises dans les délais fixés au paragraphe §9 suivant.

**Les propositions complètes (PC)** seront remises par l'université (via l'IRESA pour les EESR sous la double tutelle avec le Ministère de l'Agriculture) ou la DGET en **05 exemplaires et CD-Rom** au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Bureau d'Ordre Central), Boulevard Ouled Haffouz, 1030 Tunis ; le dossier de candidature comportera :

- ) Une Lettre du Président de l'Université ou du Directeur Général de la DGET présentant la liste complète des propositions présentées à la compétition et relevant de son université/DGET ainsi que les procès-verbaux retraçant le processus entier d'évaluation (avec avis et engagement du Conseil scientifique) ;
- ) Le canevas ou formulaire électronique de la Proposition Complète dûment complété et visé par l'ensemble des membres du consortium (EESR-Université et partenaires s'il y a) ;

- )] Un engagement des représentants légaux de l'EESR candidat acceptant les termes de la proposition de projet et s'engageant à soutenir le projet dans son exécution et à en assurer la pérennité s'il est bénéficiaire d'allocations du PAQ.
- )] Une lettre d'approbation présentée par le représentant autorisé de chaque partenaire (s'il y a) en vue de confirmer sa volonté/engagement de participer au projet s'il est financé et préciser son rôle.
- )] les curriculum vitae (concis) des membres de l'équipe du projet ainsi qu'une liste des projets auxquels les différents partenaires ont déjà participé dans le secteur concerné pour bien montrer la pertinence des ressources humaines impliquées.

## 9. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE.

Une proposition de calendrier de mise en œuvre figure dans le chronogramme ci-après :

Jalon	Date limite de réponse/réalisation
1. Appel à propositions	9-10 octobre 2017
2. Soumission des NC via les EESR et les Universités et sélection de la liste restreinte	8 novembre 2017
3. Assistance technique pour le développement des propositions : Phase 1 : AT1 : Techniques de montage d'un projet Phase 2 : AT 2 : Finalisation des PC Phase 3 : Participation aux Journées Nationales de Valorisation de la Recherche (JNVR)	Phase 1: Semaine 3, novembre 2017 Phase 2 : Semaine 1, décembre 2017 Phase 3 (JNVR ) : 13 &14 décembre 2017
4. Soumission des propositions complètes par le biais de l'Université/DGET au MESRS	25 décembre 2017
5. Évaluation des propositions écrites, visites de terrain et classement.	Janvier 2018
6. Sélection et publication des résultats par le MESRS	Janvier 2018
7. Négociation et Signature des contrats avec le MESRS	Février 2018
8. Exécution des projets	À partir de mars 2018

13

## 10. DIRECTIVES POUR L'ELABORATION DES NOTES CONCEPTUELLES.

Les notes conceptuelles sont destinées à être un document concis ne dépassant pas **cinq (05) pages**.

Les candidats à l'assistance technique sont invités à suivre les étapes suivantes :

- 1) Description du contexte et des motivations pour le Projet (1/2 page suggérée)**
  - a. Genèse du PFE, du partenariat et du contexte dans lequel il a évolué,
  - b. Définition du rôle des principaux acteurs dans le déroulement du PFE,
  - c. Exposé des résultats innovants issus du PFE du jeune diplômé.
  
- 2) Définition des perspectives de la valorisation de l'innovation et/ou de sa maturation (1/2 page suggérée)**
  - a. Quel est le problème posé ?
  - b. Quelles sont les solutions et perspectives envisageables et quelle est la solution proposée ?
  - c. Quel est l'objectif du Projet ? Quelles sont ses principales composantes ?
  
- 3) Définition du partenariat et des responsabilités pour la mise en œuvre (1 page)**
  - a. Présenter les parties prenantes, leurs compétences et complémentarités
  - b. Décrire les rôles et responsabilités des différents partenaires qui seront impliqués dans la réalisation
  - c. Préciser les parties impliquées dans la gestion du projet : qui est imputable et pour quoi ?
  
- 4) Bénéficiaires cibles de l'allocation du PAQ-PFE (1/2 page suggérée).**

Répondre aux questions suivantes :

  - a. Qui va recevoir le bénéfice du Projet une fois réalisé,
  - b. Quelle (s) partie(s) détiendra/détiendront la propriété intellectuelle ?
  
- 5) Description sommaire des résultats attendus (1 page suggérée).**
  - a. Énumérer les résultats attendus (système, procédé, dispositif ou produit).
  - b. L'objectif spécifique du projet est censé être atteint grâce à l'obtention d'un certain nombre de résultats (ou système, procédé, dispositif ou produit) dont l'utilisation par les bénéficiaires garantit le traitement des causes de la problématique à résoudre. Ces résultats devraient être décrits dans le temps.
  
- 6) Plan d'action sommaire (1/2 page suggérée).**
  - a. Pour chaque résultat, identifier un indicateur pour mesurer la progression vers les résultats fixés et leur atteinte,
  - b. Pour chaque indicateur, donner une valeur traduisant la situation actuelle (valeur de base)
  - c. Pour chaque indicateur, identifier les données à collecter, la manière de les obtenir (sources) ainsi que la période de cette collecte durant le Projet.